

SPÉCIAL CNSS

economie.union@sonapresse.com

Administration provisoire de la CNSS : l'heure des comptes

DIAGNOSTIQUÉE proche de la faillite, il y a encore un an, la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) est-elle définitivement sortie du coma après 12 mois passés sous administration provisoire ? Dans ce dossier exclusif, la rédaction de L'Union a donné la parole aux principaux acteurs de ce "redressement attendu" dans des entretiens séparés. Lecture.

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

DÉTOURNEMENTS de fonds, explosion de la masse salariale, non versement des cotisations sociales, hausse de la dette bancaire, grogne sempiternelle des assurés et des retraités...

Face à la récurrence des profonds dysfonctionnements dans l'accomplissement de la mission de service public exécutée par le Conseil d'administration et la direction générale de la CNSS, le Conseil des ministres du 7 juin 2022 avait annoncé les mesures drastiques suivantes : dissolution du Conseil d'administration de la CNSS ; cessation de fonctions des membres de la direction générale ; mise en place d'une administration provisoire chargée d'assurer l'administration, la gestion et la réforme de la CNSS sur une période de douze (12) mois ; institution d'un Comité de surveillance et de contrôle en tant qu'organe d'appui à l'exercice du pouvoir de contrôle de l'Etat sur les actes de gestion des organismes de protection sociale.

Un an après la mise en place de cette administration provisoire confiée à un banquier de formation, Christophe Eyi, le gouvernement a-t-il réussi à sauver l'organisme de sécurité sociale de la banqueroute annoncée par le cabinet d'études

actuarielles international Finactu ?

Quels sont les résultats concrets et palpables des quatre grands chantiers ouverts à savoir la réforme organisationnelle et la maîtrise des charges ; la restructuration de la dette bancaire ; l'audit et la fiabilisation du système d'information ?

Pour l'administration provisoire, même si le délai de 12 mois apparaissait, à première vue, relativement court pour "gommer" tous les dysfonctionnements observés à la CNSS, les actions menées dans un climat souvent de "terreur" ont néanmoins permis d'enregistrer des résultats concrets.

"Sur les 12 mois, nous avons proposé une mise à jour des textes ; allégé le poids de la dette bancaire ; réduit les charges de fonctionnement de près de 15% ; augmenté le recouvrement de 8% ; rattrapé pour près de 90% les 5 ans de retard de paiement des prestations ; identifié des cas graves de fraudes et respecté l'engagement de payer les pensions chaque 5 du mois. Nous avons également repris les paiements des fournisseurs de services essentiels ; réalisé des investissements urgents pour améliorer les conditions de travail des collaborateurs ; rééquipé les entités du fonds d'action sanitaire et sociale", se défend Christophe Eyi. (Lire interview).



Photo:DR

RÉSERVES • Pour l'administrateur provisoire de la CNSS, la conjonction de toutes ces actions permet d'affirmer aujourd'hui que la CNSS est pratiquement « tirée d'affaire, même si, précise-t-il, il faudra obligatoirement « maintenir pendant au moins 3 ans les efforts et la rigueur actuels pour atteindre les fondamentaux financiers imposés par la CIPRES, notamment ceux en rapport avec la liquidité ».

Ainsi, la décision du Conseil des ministres de prolonger de 6 mois supplémentaires l'administration provisoire (jusqu'en janvier 2024) sonne comme un quitus de bonne gestion, se réjouit-on en interne.

Cependant, l'enthousiasme affiché par l'administration provisoire tranche avec les avis des partenaires

sociaux, notamment le Syndicat des professionnels de sécurité sociale (Sypross), la Coalition CNSS et l'Association nationale des retraités du Gabon. S'ils reconnaissent unanimement des avancées « appréciables » en 12 mois d'exercice, elles pointent encore de nombreuses insuffisances.

A savoir, indiquent-ils, le niveau élevé des plaintes clients, les retraités résidant en France, qui ne perçoivent plus leurs pensions depuis bientôt un an, les indemnités journalières de grossesse non payées depuis un an, l'explosion du nombre de réclamations liées à la délocalisation des paiements...et surtout la fermeture au dialogue de l'administration provisoire à laquelle il reproche un style de management qui ne favorise pas la cohésion sociale. (Lire interview).